



Les délégués SNUipp-FSU 85 des personnels

à

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
de l'Éducation Nationale de la Vendée

La Roche sur Yon, le mercredi 19 avril 2017

Objet : demande d'audience.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Par courrier en date du 7/04/2017, nous vous avons interpellé au sujet des temps partiels sur autorisation des instituteurs-trices et professeurs des écoles de Vendée.

Depuis, nous sommes sollicités par de nombreux collègues qui ont reçu de votre part un courrier les informant que vous refusez leur demande de temps partiel au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Votre réponse à notre courrier, en date du 10/04/2017, ne nous permet pas d'éclairer les règles qui motivent les refus que vous opposez. Nous ne comprenons pas non plus le but recherché par vos décisions qui impactent lourdement tant les conditions de travail que la vie personnelle et familiale des enseignant-es.

Enfin, tout le monde est mis devant le fait accompli. Votre démarche de modifier en profondeur les règles d'octroi des temps partiels dans notre département s'effectue en l'absence de dialogue avec les délégués du personnel. Vous avez pourtant convoqué une CAPD le 20 mars dernier.

Par conséquent, nous sollicitons une audience avec vous, dans les premiers jours suivant la reprise des vacances scolaires de printemps.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le SNUipp-FSU Vendée,

Pierre CAMINADE

Johann JOLY

Sylvette LALO

Co-secrétaires départementaux